

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGD-1

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie faible nuisance	I2					
	Industrie moyenne et forte nuisance	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•			
	Agriculture d'élevage	A2		•			
Forestier (F)	Forestier	F1			•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	max.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.					

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•	•	•			
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Fermette						

E - NOTES

(1) Conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA).

F - AMENDEMENTS

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGD-2

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitat (H)	Habitat unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitat unifamiliale	H2	• (1)				
	Habitat bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitat multifamiliale	H4					
	Habitat en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•			
	Agriculture d'élevage	A2		•			
Forestier (F)	Forestier	F1			•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	max.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	—				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Fermette						

E - NOTES

(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGD-3

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS									
Groupes	Classes								
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)						
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)						
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3							
	Habitation multifamiliale	H4							
	Habitation en commun	H5							
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1							
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2							
	Commerce relié à l'automobile	C3							
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4							
	Commerce récréatif	C5							
	Camping et centre touristique	C6							
	Commerce contraignant	C7							
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1							
	Industrie de faible nuisance	I2							
	Industrie de moyenne et forte	I3							
	Industrie extractive	I4							
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1							
	Lieux de culte et de recueillement	P2							
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3							
	Service d'utilité publique	P4							
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•					
	Agriculture d'élevage	A2		•					
Forestier (F)	Forestier	F1			•				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus									
Usages spécifiquement permis									

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I						
Marges	Avant (m)	min.	10						
	Latérale d'un côté (m)	min.	3						
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3						
	Arrière (m)	min.	7						
Bâtiment	Hauteur (m)	min./max.	/10						
	Hauteur étage	min./max.	/2						
	Largeur	max.	7						
	Superficie (m ²)	min.	65						
Densité	Logement/bâtiment	min./max.							
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25						
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	—						

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•	•	•					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques								
	Fermette								

E - NOTES

(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-4

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitat (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)			
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•		
	Agriculture d'élevage	A2		•		
Forestier (F)	Forestier	F1			•	

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./max.	/10			
	Hauteur étage	min./max.	/2			
	Largeur	max.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	—			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•	•	•		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Fermette					

E - NOTES

(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGD-5

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitat (H)	Habitat unifamiliale	H1	• (1)			
	Habitat unifamiliale	H2	• (1)			
	Habitat bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitat multifamiliale	H4				
	Habitat en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•		
	Agriculture d'élevage	A2		•		
Forestier (F)	Forestier	F1			•	

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	/2			
	Largeur	max.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	—			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•	•	•		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Fermette					

E - NOTES

(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-6

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)			
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•		
	Agriculture d'élevage	A2		•		
Forestier (F)	Forestier	F1			•	

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	/2			
	Largeur	max.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	—			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•	•	•		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Fermette					

E - NOTES

(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGD-7

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitat (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)			
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•		
	Agriculture d'élevage	A2		•		
Forestier (F)	Forestier	F1			•	

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./max.	/10			
	Hauteur étage	min./max.	/2			
	Largeur	max.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	—			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•	•	•		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Fermette					

E - NOTES

(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-1

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitat (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•			
	Agriculture d'élevage	A2		•			
Forestier (F)	Forestier	F1			•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./max.	/10				
	Hauteur étage	min./max.	/2				
	Largeur	max.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	—				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Fermette						

E - NOTES

(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-2

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)			
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•		
	Agriculture d'élevage	A2		•		
Forestier (F)	Forestier	F1			•	

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	/2			
	Largeur	max.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	—			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Fermette					

E - NOTES

(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-3

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitat (H)	Habitat unifamiliale	H1	• (1)			
	Habitat unifamiliale	H2	• (1)			
	Habitat bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitat multifamiliale	H4				
	Habitat en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•		
	Agriculture d'élevage	A2		•		
Forestier (F)	Forestier	F1			•	

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./max.	/10			
	Hauteur étage	min./max.	/2			
	Largeur	max.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	—			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Fermette					

E - NOTES

(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-4

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)			
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•		
	Agriculture d'élevage	A2		•		
Forestier (F)	Forestier	F1			•	

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./max.	/10			
	Hauteur étage	min./max.	/2			
	Largeur	max.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	—			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Fermette					

E - NOTES

(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-5

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitat (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)			
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•		
	Agriculture d'élevage	A2		•		
Forestier (F)	Forestier	F1			•	

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./max.	/10			
	Hauteur étage	min./max.	/2			
	Largeur	max.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	—			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•	•	•		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Fermette					

E - NOTES

(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-6

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)			
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•		
	Agriculture d'élevage	A2		•		
Forestier (F)	Forestier	F1			•	

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	/2			
	Largeur	max.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	—			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Fermette					

E - NOTES

(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-7

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)			
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•		
	Agriculture d'élevage	A2		•		
Forestier (F)	Forestier	F1			•	

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	/2			
	Largeur	max.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	—			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•	•	•		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•	•		
	Fermette					

E - NOTES

(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-8

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitat (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)			
	Habitation unifamiliale	H2	v			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•		
	Agriculture d'élevage	A2		•		
Forestier (F)	Forestier	F1			•	

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./max.	/10			
	Hauteur étage	min./max.	/2			
	Largeur	max.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	—			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Fermette					

E - NOTES

(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-9

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)			
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•		
	Agriculture d'élevage	A2		•		
Forestier (F)	Forestier	F1			•	

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	/2			
	Largeur	max.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	—			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Fermette					

E - NOTES

(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--